



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE
SCHS – UTS - 2023/00932- AM n°44

Arrêté infraction au RSD
140 rue de la Tossée, Bâtiment B
Porte 201

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles ,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame SARAH KADA-ALI, locataire du logement sis à TOURCOING 140 rue de la Tossée Bâtiment B - Porte 201,

Vu le constat du 4 juillet 2023 dans le logement sis à TOURCOING 140 rue de la Tossée Bâtiment B - Porte 201, établi par Monsieur Jérôme DEBORGGRAEVE, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 140 rue de la Tossée Bâtiment B - Porte 201, entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 13 juillet 2023 et 3 novembre 2023 adressés à CDC HABITAT, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux causes d'indécences/d'insalubrité constatées, à savoir :

- Un développement de moisissures est observé sur le bas des murs des chambres et de la pièce principale en façade arrière ;
- Des traces d'infiltrations sont visibles et de l'humidité a été détectée sur le plafond de la salle de bain ;
- Des traces d'infiltrations ainsi que de la moisissure et de l'humidité ont été observées sur la partie haute du mur et le plafond des cabinets d'aisance ;
- Un développement de moisissures et de l'humidité sont détectés sur le plafond de la cuisine.

Etant donné l'absence de réaction de CDC HABITAT,

Etant donné le nouveau constat effectué le dans le logement sis à TOURCOING 140 rue de la Tossée Bâtiment B - Porte 201, montrant qu'aucun travaux n'a été réalisé,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances,

ARRETONS

Article 1 – CDC HABITAT, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 140 rue de la Tossée Bâtiment B - Porte 201, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- La suppression des causes d'infiltration, d'humidité et de développement de moisissures et remise en état des surfaces dégradées.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure reprise aux articles du Règlement Sanitaire Départemental ainsi que le Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent sera engagée à l'encontre de propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié, par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 27 juin 2024



Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Conseiller Municipal Délégué en charge
de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le

Publié sur le site de la Ville le